

# St Silvain Bellegarde



*Bulletin d'information n° 7*

*Juillet 2011*

# Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Le schéma départemental de coopération intercommunale est actuellement un sujet de politique locale très discuté.

Après une délibération unanime de la Communauté de Communes Auzances Bellegarde (CCAB) favorable au maintien du périmètre actuel incluant la commune de Sermur, nous avons reçu le 12 mai une proposition du Préfet complètement différente : Ce projet rassemble les 5 Communautés de Communes de l'Est creusois en un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunale correspondant au pays de Combrailles en Marche : 77 communes, 80 kilomètres du Nord au Sud, bref, 30 % du département.

Votre Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité, contre l'intégration de la C.C.A.B. dans ce vaste territoire et souhaite le maintien du périmètre actuel plus pertinent pour un monde rural situé en grande partie en zone de montagne.

La situation n'est pas figée puisque chaque commune doit émettre un avis tandis que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale peut imposer un découpage différent s'il est accepté par 2/3 de ses membres. Attendons les nouvelles propositions de Septembre pour un schéma départemental à arrêter au 1 janvier 2012.

L'autre préoccupation majeure pour notre population rurale est la conséquence de l'inquiétante période de sécheresse que nous traversons depuis plusieurs mois. Les cultures sont sinistrées, les stocks de fourrage sont très bas et l'alimentation des animaux pose de gros problèmes. Espérons que les précipitations de l'été vont contribuer à un rétablissement de la situation.

Malgré tout, la période des beaux jours est là et permettez moi de vous souhaiter de bonnes vacances et d'agréables journées d'été dans notre belle campagne.

Serge DUMONTANT.

**Serge DUMONTANT**

Maire

Et le Conseil Municipal  
de SAINT SILVAIN BELLEGARDE

**Jean-Claude BOISDEVESY**

Délégué Régional en Limousin  
De la Fondation du Patrimoine

**Daniel DELPRATO**

Délégué Départemental en Creuse  
De la Fondation du Patrimoine

**Ont le plaisir de vous convier à la signature de la convention de souscription,  
Entre la Fondation du Patrimoine et la Commune de SAINT SILVAIN BELLEGARDE  
Pour le lancement de l'appel à Mécénat populaire en faveur de la restauration de l'église**

**Le Lundi 11 Juillet 2011 à 16 h 00**

Mairie de Saint Silvain Bellegarde

Comptant sur votre présence

Réponse souhaitée avant le 7 juillet 2011 au 05 55 67 62 47

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

Préservez aujourd'hui l'avenir



**CODECHAMP**  
La solution Codeur Optique

# Au Conseil Municipal

## Finances de la commune

### Taux d'imposition :

Les taux d'imposition communaux ont été votés à la majorité (8 pour, 1 abstention) lors de la réunion du conseil municipal du 10 Mars 2011. Selon la proposition du maire, les taux 2010 ont été maintenus, pour mémoire :  
Foncier Bâti : 6,75%    Foncier Non Bâti : 46,07%    Taxe Habitation : 5,63%



### Budgets 2011 :

En présence de Monsieur Alain SOLIVERES nouveau trésorier de la commune les budgets ci-dessous ont été votés par 5 voix Pour et 2 Abstentions à la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril.

#### ATELIER :

Section de fonctionnement :    6 686 €  
Section d'investissement :    14 791 €

Les excédents sont maintenus au budget annexe afin de provisionner les travaux à venir.

#### BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement : 217 652 €  
Section d'investissement :    182 446 €

Sont inscrits au budget de 2011 :

- les réfections des routes en bas de Chez Aufaure et de Rimareix,
- une partie des travaux de réparation de l'Eglise,
- l'empierrement et la mise en sécurité de l'entrée du chemin d' « hersou » au village du Chassin ainsi que des travaux d'empierrement de chemins ruraux au village de Sannegrand.
- Divers aménagements au terrain communal et sur la place de l'Eglise.

Ces travaux représentant un investissement de 90 000 € seront financés avec :

- la subvention FDAEC
- Une DETR obtenue sur les travaux de voirie
- Des subventions de l'Etat et du département.
- Le solde par une partie de l'autofinancement dégagé du budget communal

Compte tenu du fait que le budget CCAS n'est plus utilisé depuis plusieurs années, Monsieur le trésorier doit se renseigner pour envisager une mise en sommeil.

Comme indiqué dans les précédents bulletins les documents budgétaires ainsi que les comptes rendus des réunions du conseil municipal sont à votre disposition pour consultation en mairie.

## Travaux de voirie :

La demande de DETR (ancienne DGE) a été acceptée pour les travaux 2011. Nous obtenons ainsi une subvention de 4500 € pour abonder le financement des travaux de réfection de voirie inscrits au budget 2011.

Le FDAEC a été réparti lors d'une réunion des maires du canton qui s'est tenue à Mainsat le 15 Juin, présidée par Jean Paul JOULOT, conseiller général. Une subvention de 3 300 € a été attribuée à la commune de St Silvain Bellegarde pour la réfection des routes de Chez Aufaure et Rimareix.

Le dernier classement des voies communales datant des années 70, il sera revu et corrigé avec l'aide des services de la Direction Départementale des Territoires.

## Travaux à l'Eglise :

Les estimations de Patrice TRAPON nous sont parvenues : 160 000 € TTC pour le clocher et 130 000 € TTC pour la couverture de l'Eglise. Nous attendons maintenant le montant de l'indemnisation de l'assurance. Nous savons d'ores et déjà que la participation de la commune sera lourde et nous étudions la mobilisation de toutes les possibilités de financement.

La Fondation du Patrimoine qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine populaire de proximité, a retenu notre dossier compte tenu de l'intérêt que représente notre église. La signature d'une convention aura lieu le lundi 11 Juillet à 16 heures. Deux entreprises locales, Société CODECHAMP et Société des CARRIERES DE CLAIRAUAUX, ont accepté le parrainage de cette action. Un appel à don sera adressé par la suite à tous les habitants de la commune ainsi qu'à nos fournisseurs.

Des demandes de subvention sont également en cours auprès de l'Etat, du département et d'autres structures associatives.

Compte tenu de leur importance, il faudra certainement scinder les travaux en plusieurs tranches à moduler en fonction de l'obtention des fonds et de notre budget.

## Entretien des chemins ruraux :

Suite aux demandes des utilisateurs et à la réunion de la commission voirie, des camions de tout venant seront livrés pour un entretien ponctuel des chemins dans les villages de Chez Bourny, Le Montgeteix, Chez Barrat. Merci aux usagers qui assurent la mise en place de ces matériaux.

L'entrée du chemin d'Hersou situé en arrivant au village du Chassin sera aménagée par le SIVOM pour des besoins de sécurité afin que les eaux de ruissellement et la boue entraînée dans les roues de tracteur n'encombrent plus la chaussée.

## Aménagement champêtre :

Des toilettes sèches vont être installées au terrain communal dans un local en bois en cours de construction par l'employé communal avec l'aide de bénévoles d'associations.

Par ailleurs, deux tables de pique nique sont installées, l'une au terrain communal et l'autre sur la place du bourg, avec poubelle à proximité.

## Aménagement fontaine St Silvain :

Un ancien artisan spécialiste de maçonnerie en pierre a souhaité contribuer à l'aménagement des abords de la fontaine St Silvain. Avec l'aide de l'employé communal, un mur en pierres sèches a été repris, un banc a été installé. La proximité du site a également été nettoyée et fleurie.

Merci pour cette belle initiative qui a permis de mettre en valeur notre petit patrimoine.

## Vente de biens de section :

Les habitants du hameau de Sannegrand vont être convoqués pour un vote de section. En effet, deux d'entre eux, MM GUERARD et PINGUET ont manifesté l'intention d'acheter des parcelles. Une majorité favorable des électeurs de section est requise pour que cette transaction soit réalisable. Les votes séparés auront lieu le 30 juillet de 9 heures à 12 heures, date fixée par la Sous Préfecture.

## Secrétariat :

Le contrat de travail de Stéphanie GUINOT a été reconduit pour deux années jusqu'au 1 Mars 2013. Nous lui souhaitons bonne réussite aux concours de la fonction publique qu'elle prépare.

## Salle Polyvalente :

La commission de sécurité a inspecté la salle polyvalente le 21 Mars 2011. La conformité a été renouvelée pour une période de 6 années lors d'une réunion à la Sous-préfecture le 17 mai 2011.

## Regroupement Pédagogique Intercommunal :

Il rassemble les deux écoles de Bellegarde et St Silvain. Les effectifs prévisionnels de rentrée sont en hausse et cette année le chiffre de 100 élèves pourrait être atteint en Septembre.

Une action a été menée par les parents d'élèves et compte tenu des effectifs réels de rentrée un demi-poste supplémentaire pourrait être attribué en début d'année scolaire.

## Site internet :

Une étude est en cours. Un site pourrait être créé afin de mettre en valeur le potentiel touristique et patrimonial de la commune. De plus tous les documents à l'usage du public y seraient publiés.

## Vos élus ont assisté :

Association des Maires et Adjoints de la Creuse : 9/04/2011

Réunion de l'Association Nationale des Elus de la Montagne : 9/06/2011

Conseil d'école : 7/03/2011, 23/06/2011

Réunion à Lupersat pour le tirage au sort des jurés d'assises le 22 juin 2011

SIVOM : 9/05/2011

Commission de Sécurité : le 17/05/2011

SDEC : 23/02/2011

Communauté de Communes : 14/01/2011, 31/03/2011, 21/04/2011, 27/04/2011, 18/05/2011, 15/06/2011 et le 27/06/2011.

# Page Pratique



## ***Horaires d'ouverture au public de la mairie :***

Lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 h 15 – Samedi de 8 h à 12 h

Tel : 05.55.67.62.47 – Fax : 05.55.67.60.87 – Mail : [mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr)

Le logement type 4 de la mairie est à louer à compter du 1er août. Le loyer est de 350 € hors charges. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la mairie.



## ***A votre disposition en Mairie***

Affichage municipal réglementaire.

Registre des comptes rendus de réunion du conseil municipal.

Registre des délibérations du conseil municipal.

Cahier pour noter vos remarques et attentes.

Point public multimédia gratuit accessible aux heures d'ouverture de la mairie.



N'hésitez pas, venez aux heures d'ouverture de la mairie, nous vous aiderons dans vos recherches.



## ***Horaires d'ouverture au public de la déchetterie à Auzances :***

Mardi, Mercredi et Vendredi : 9 h – 12 h - Samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h



# Etat-Civil

## Naissances :

- Bastien CHAMPALAUX BAJAVON né le 20/12/2010 à POITIERS
- Edouard SIMONNET BUJADOUX né le 16/03/2011 à MONTLUCON

Félicitations aux parents et grands parents !!!

## Décès :

Madame Louise Marie Alice PICAUD Veuve LEFEBVRE à Buxerette, le 26/07/2010 – Avec les excuses de la rédaction pour cet oubli involontaire.

Madame Monique CARTON née TABARD de Maisonneix, le 24/02/2011

Monsieur Gilbert COLAS, le 13/04/2011

## ***NOUVEAUX ARRIVANTS***

Mr Alexandre TOTY et Melle Cynthia CHAULET à chez Bardy

Mr et Mme SONDAGH et leurs enfants au Moulin du Faux

Mr et Mme RAVANEL à Chez Villatte

Nous leur souhaitons la bienvenue.

# La Communauté de Communes pour St Silvain

## ➤ Ecole

Les élèves de l'école de St Silvain sont partis en voyage scolaire à l'île Chambod (Ain), la CCAB a participé à hauteur 1 700 € soit 100 € par enfant.

Ce voyage a également été financé par l'association des P'tits Loups.

## ➤ Presbytère

Lors du vote du budget, le conseil communautaire a inscrit la somme de 177 500 € pour la réalisation des travaux pour la création d'un bar restaurant dans le bâtiment de la commune.

L'appel d'offre a eu lieu et a été fructueux. Les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot 1 : Démolition Gros œuvre => Entreprise Francis DANCHAUD : 64 594.17 € TTC
- Lot 2 : Charpente – Couverture – Zinguerie => Entreprise MALARDIER : 13 066.04 € TTC
- Lot 3 : Menuiserie Bois => Entreprise Thierry BENITO : 22 117.14 € TTC
- Lot 4 : Plâtrerie Isolation => Entreprise VIALANT LOGE : 13 315.66 € TTC
- Lot 5 : Carrelage Faïence => Entreprise Eric BERTHON : 13 763.02 € TTC
- Lot 6 : Peinture => Entreprise VIALANT LOGE : 5 258.33 € TTC
- Lot 7 : Electricité – Chauffage - VMC => SARL PINET Stéphane : 15548.04 € TTC
- Lot 8 : Plomberie – Equipement de Cuisine => SARL PIZON et Cie : 26158.41 € TTC

Une réunion de chantier a eu lieu le 16 juin 2011, les travaux vont débuter le 4 juillet 2011 et devraient être achevés à la fin de l'année.

## ➤ Nouvelle élection

La démission de Mr MOREIGNE ayant été acceptée par Mr le Préfet à compter du 25 mai 2011, une nouvelle élection a eu lieu le 15 juin 2011 à Mainsat.

Le résultat est le suivant :

JOULOT Jean-Paul	Président
SIMONET Valérie	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente
BIGOURET Jean-Jacques	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
BRESCHARD Maryse	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
DESARMENIEN Pierre	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
ECHEVARNE Christian	5 <sup>ème</sup> Vice-Président
JARY Jacqueline	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
ROBBY Marcel	7 <sup>ème</sup> Vice-Président
TIMBERT Michel	8 <sup>ème</sup> Vice-Président

## ➤ Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le conseil communautaire a décidé de mettre en place le SPANC, un appel d'offres est lancé pour choisir un prestataire qui effectuera les contrôles.



## La divagation des chiens et des chats

Divaguer, signifie, se promener sans son maître, livré à son seul instinct. La divagation des animaux est interdite sur le domaine public. La loi, cependant, définit la divagation différemment selon la situation dans laquelle se trouve l'animal. En effet, on distinguera, les chiens en action de chasse, des chiens domestiques mais aussi les chats. Avant de juger un animal en état de divagation et de prendre les sanctions, il est nécessaire de s'interroger sur la situation de l'animal.

L'application de la loi est du domaine des pouvoirs de police du Maire.

Si vous désirez plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez consulter les textes de lois en mairie mais pour une bonne cohabitation, chacun veillera à être consciencieux dans la surveillance de ses animaux.

## Quelques règles pour la circulation des quads

Le quad est un engin tout terrain à moteur. Utilisé principalement pour les loisirs, il est cependant de plus en plus présent dans les exploitations agricoles pour effectuer certains travaux. Son utilisation n'est toutefois pas sans poser quelques problèmes.

**Il y a lieu en effet de distinguer les quads homologués, qui peuvent circuler sur la voie publique, et les quads non homologués.**

### Les quads homologués

Ils sont visés à l'article R311-1 du Code de la Route. Leur circulation est autorisée d'une manière générale sur les voies ouvertes à la circulation (Article L. 362-1 du Code de l'environnement) c'est-à-dire sur les routes nationales, départementales et communales, les chemins ruraux et même les voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules motorisés. L'usage des autoroutes leur est en revanche totalement interdit.

Chaque Commune peut limiter l'usage de certaines voies publiques aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques. (Article L. 2213-4 du Code général des collectivités territoriales).

Cet arrêté doit toutefois être motivé et ne doit pas aboutir à une interdiction générale et permanente.

### Les quads non homologués

Ces quads sont exclusivement destinés à un usage sur des propriétés privées. Ces engins qui ne sont pas immatriculés ne sont pas habilités à traverser une route ouverte à la circulation publique. Ils doivent donc être remorqués pour se déplacer d'une propriété à l'autre.

Dans tous les cas, courtoisie et tolérance devront prévaloir lors des traversés de village, et de rencontre avec d'autres usagers. Les riverains, randonneurs pédestres, équestres, VTT, chasseurs, forestiers... veulent eux aussi profiter du cadre naturel. Alors les machines seront bien entretenues pour réduire leurs nuisances et une conduite souple sera adoptée pour ne pas détériorer l'environnement.





# Associations

## ACCA

L'assemblée générale s'est tenue le 29 mai dernier à la salle polyvalente. Cette année le tiers renouvelable était composé de Dominique BONNAUD (Président), Francis CHARDEAU (Secrétaire), et Alain GASNE (Membre). Francis et Alain n'ont pas souhaité se représenter. Dominique, après de nombreuses années de dévouement, quitte sa fonction de Président, mais reste dans le Conseil d'Administration. Ludovic MONTEL, Vice-Président, assure l'intérim dans l'attente d'une prochaine assemblée.

Le Bilan de la saison 2010/2011 reste très satisfaisant avec la destruction d'une quarantaine de renards. 5 Sangliers (3 de plus de 90 kg et 2 jeunes) ainsi que 38 chevreuils complètent ce tableau.

Un petit rappel pour les armes de cinquième catégorie :

Matériels concernés	Régime	Inscription	Port	Transport
Non soumises à déclaration : . Armes d'épaule à canon lisse tirant un coup par canon et de longueur totale > à 80 cm et avec un canon > à 45 cm . Eléments de ces armes	Permis de chasser ou licence de tir  Pas de déclaration	Non	Libre	Libre Dans un véhicule, sous étui ou démonté (arrêté du 16/08/1986)
. Soumises à déclaration (canons lisses de plus de 60 cm, canons rayés de plus de 45 cm) . Armes d'épaules autres que celles classées dans les autres catégories . Eléments de ces armes	Permis de chasser ou licence de tir  Déclaration Mod9			
Munitions et éléments de munitions pour ces armes	Permis de chasser ou licence de tir			

Les inscriptions sur les registres (Gendarmerie) doivent être faites sur présentation d'une pièce d'identité.

## A.A.P.P.M.A - Propos d'un pêcheur

On dit que les années se suivent mais ne se ressemblent pas...Peut être ? En 2005 ou 2006, il avait tellement plu que la Tardes était sortie de son lit, débordant de tous cotés dans les champs, obligeant l'A.A.P.P.M.A. à annuler les concours de pêche.

A l'inverse, le pire avait certainement été atteint en 1949. Combien s'en souviennent ?

Aux Trois Ponts, cette année là, on pouvait compter les pierres sous le pont, et l'on traversait la rivière à pieds secs ! Depuis, plus récemment, on se souvient de la sécheresse de 1976.

Qu'en sera-t-il cette année ? Nul ne peut le prévoir, les niveaux sont très bas, et les quelques orages de ces derniers jours, s'ils ont limité les dégâts, ne sont pas suffisants pour faire monter les cours d'eau de façon significative.

Mais nous ne sommes qu'au mois de Juin, et même si l'eau ne passe plus par-dessus l'écluse de Baranteix, l'A.A.P.P.M.A. maintient ses concours de pêche prévus les 2 et 3 Juillet prochains, sur le même emplacement que ces dernières années, écluse de Chez Lucet, route de Chez Aufaure :

Le samedi 2 Juillet de 13h30 à 17h00 : pêche aux écrevisses.

Le dimanche 3 Juillet : concours de pêche adulte à partir de 7h30, et enfants à partir de 13h30.

Dans l'éventualité où ces 2 concours devraient être annulés, nos amis pêcheurs seront informés par voie de presse.

Mais restons confiants, il reste encore une bonne quinzaine....

Petit rappel des points de vente des cartes de pêche :

- Café Mme Annie Chevalier à Bellegarde
- Café – épicerie à Lupersat
- Bar-station service à La Villetelle
- Ets Saint Cricq Loisirs à Aubusson
- Mme Nathalie Lotte à Bellegarde.





## Judo en Marche

Judo en Marche, c'est 5 dojos (Aubusson, Bellegarde, St Dizier Leyrenne, Jarnages et Pontarion), 3 professeurs diplômés d'état, plus de 20 ceintures noires, 1 haut gradé sixième dan et des champions départementaux, régionaux et même européens et mondiaux pour les vétérans.

Judo en Marche vous accueille dans la plus pure tradition japonaise de rigueur, mais aussi d'amitié et de convivialité et vous invite à découvrir le judo **initiation, loisir, ou compétition**.

Venez nous rejoindre tout au long de l'année dans le Dojo le plus proche de chez vous.

Les enfants sont acceptés à partir de 5 ans, nous leur proposons gratuitement 3 séances d'essais avec bien sûr un kimono à disposition.

### Horaires des entraînements sur Aubusson et Bellegarde

AUBUSSON	BELLEGARDE
<p style="text-align: center;"><u>Mardi</u></p> <p>17 h 45 à 18 h 45 – judo enfants 5 à 12 ans 19 h – 20 h 30 – Judo adultes (dès 13 ans)</p> <p style="text-align: center;"><u>Vendredi</u></p> <p>17 h 45 – 18 h 45 – judo enfants 5 à 12 ans 19 h – 21 h – Judo adultes (dès 13 ans)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Lundi</u></p> <p>17 h 30 à 19 h – Judo enfant pour tous</p>

Le 4 juin 2011, pour la deuxième année consécutive Judo en Marche remporte le challenge Georges PFEIFER de St Léonard de Noblat. En présentant 37 judokas, Judo en Marche a largement dominé la compétition tout au long de la journée.

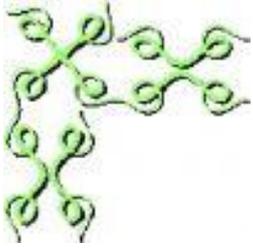
Résultats obtenus : 12 premiers, 9 deuxièmes et 16 troisièmes. Le club a ainsi cumulé 223 points. Encore bravo à tous nos jeunes sportifs pour leurs performances et leur motivation.



## Les P'tits loups en marche

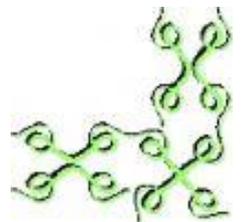
L'association apporte sa contribution financière aux projets du RPI Bellegarde / St Silvain. Elle organise des manifestations (repas, loto, etc...) au cours de l'année scolaire. Les personnes voulant rejoindre l'association sont les bienvenues. La soirée Pizza du mois de Juin est reportée dans le mois de septembre.

Le Président, Christophe MONTAGNE



# Agenda

- ✓ **Concours de Pêche** : Samedi 2 Juillet 2011 – Pêche à l'écrevisse,  
Dimanche 3 Juillet 2011 – Concours Jeunes et Adultes  
organisé par l'APPMA
  
  - ✓ **Signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement de l'appel aux dons pour les travaux de l'église.**  
Lundi 11 Juillet 2011 à 16 h 00
  
  - ✓ **13<sup>ème</sup> Course de Côte de la Tardes**  
23 Juillet 2011 – Essais libres l'après-Midi et Méchoui à 20 h animé par un orchestre  
24 juillet 2011 : essais libres le matin et course officielle l'après-midi
  
  - ✓ **12<sup>ème</sup> Brocante – Vide Grenier** : Samedi 30 juillet 2011 organisée par  
l'association SILVIA au terrain communal  
Inscriptions au 05.55.67.64.80 – 05.55.66.47.42 – 05.55.67.61.24 aux heures des repas ou laisser un message
  
  - ✓ **Exposition** : du 25 au 31 juillet 2011 - salle des associations (à coté de la mairie)  
Visite tous les jours de 15 h à 19 h  
**Les Moulins de la commune**
- En clôture de cette exposition, le 31 juillet 2011 – Après-midi : Mr Secque nous accueillera dans son Moulin au lieu dit « Les Barris ». Dans ce cadre champêtre un rafraichissement sera servi.*
- ✓ **14<sup>ème</sup> Soirée Pot au Feu** : Samedi 29 Octobre 2011 organisée par l'association SILVIA animée par un orchestre de renom à partir de 20 h



## Ecole



Un voyage scolaire des élèves de la classe de CM1 et CM2 de St Silvain Bellegarde a été organisé du 16 au 20 mai à l'île Chambod (Ain). Nos élèves ont rencontré la classe des « Shtroumpfs » avec laquelle ils ont pratiqué différentes activités :

« On a fait de l'escalade, du canoë kayak, de l'orientation et des activités libres. On s'est fait des copains. Le jeudi nous avons fait une boom. On a fait les fous !! Katelyne et Romaric nous ont accompagné pour l'autre classe c'était Steph et Céline. On dormait dans des bungalows, il y avait quatre lits, on était mélangés avec l'autre classe. »



## Idée brico



Voici le travail réalisé par Gérard au lieu dit « Les trois ponts », un tracteur entièrement en bois pour amuser les jeunes vacanciers séjournant dans leur gîte.

Les enfants et les parents de St Silvain, sont invités à aller voir et prendre modèle !!!!

# Souvenirs, Souvenirs ...



## Les Ovnis à St Silvain

**En 1954, des dizaines et des dizaines d'observations d'ovnis font la une des journaux en Auvergne et en Limousin. Une véritable invasion.**

Le 3 novembre 1954, à St Silvain. Il est minuit et demi lorsque le Sommeil d'Emile, agriculteur, est brutalement troublé. Ce sont les aboiements incessants de son chien, dehors, qui le réveillent. L'homme quitte son lit et ouvre la fenêtre. Dans le pré voisin, une masse allongée, d'environ deux mètres, flotte et éclaire le pré d'une lumière jaune. L'agriculteur sort dans le froid nocturne pour mieux voir ... Mais l'engin à disparu.

Le lendemain il se confie à son fils qui vit dans une ferme cinquante mètres plus loin. Surprise : sa nuit a également été perturbée ... par d'étranges grésillements, à l'extérieur.

### **Mars attaque**

Le creusois n'est pas le seul à voir des choses étonnantes. L'année 1954 demeure la période où l'on a enregistré le plus d'observations d'ovnis en France. 2000 cas rapportés par la presse, selon l'ufologue (spécialiste d'ovnis) Dominique Caudron.

Entre septembre et novembre, les témoignages se multiplient, des plus troublants aux plus farfelus. Ce sont souvent des boules lumineuses aperçues par plusieurs personnes au même moment : à Moulins, à Tulle, au Puy ...

Mais les faits mystérieux ne se déroulent pas seulement dans le ciel. Le 12 octobre, à Montluçon un cheminot découvre sur la voie ferrée un être couvert de poils qui parle un langage incompréhensible. Paniqué, le cheminot s'enfuit tandis qu'un engin lumineux décolle derrière lui. A St Palais (Allier), un écolier raconte qu'une soucoupe volante l'a poursuivi. A Lachassagne (Corrèze), un cultivateur retrouve l'herbe de son pré jaunie après le passage d'un ovni, assure t il.

### **Psychose**

La panique est elle qu'elle finit par atteindre l'assemblée nationale. Trois députés gaullistes demandent au Ministre de l'Air des éclairages sur ces soucoupes. L'un d'eux exige que les vaisseaux soient pourchassés par l'armée.

La presse s'emballe, la publicité s'en mêle. Pour quelle raison les martiens débarquent ? « Pour boire une bonne bouteille d'eau gazeuse » évidemment ! Mais au fil des jours, des affaires se dégonflent. Ici, ce n'était pas une soucoupe mais une météorite. Là, un dirigeable. Ailleurs, un ballon sonde. Sans compter les canulars.

Ainsi, la créature velue de Montluçon n'était qu'un collègue de travail du témoin, déguisé avec une peau de chèvre. Et son engin volant : une fusée de feu d'artifice.

Du coup, la presse se lasse. Les récits se raréfient. En novembre le médecin parisien Heuyer, lapidaire, scelle la fin de la vague devant l'académie de Médecine en mettant un nom sur le phénomène : « psychose collective ».

### **Des affaires intéressantes**

Pourtant ... les spécialistes d'ovnis ne déposent pas les armes. Luc Chastang, créateur d'une compilation de témoignages dantesque sur Internet, estime que les deux tiers des observations de 1954 sont des mensonges ou des confusions. Mais il doit bien y avoir quelques affaires intéressantes ...

Sur 200 cas, autant chercher une aiguille dans une botte de foin. Ou une lumière étrange dans le ciel étoilé.

Thibaut SOLANO – Journaliste  
Parution La Montagne 7.11.2010

